



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-122**

**Séance publique du**

**20 mai 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1213571-CC-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ÉTUDES EXPLORATOIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEUR de PAYSAGE VERSAILLES-MARSEILLE**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2022

-----

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Kayané BIANCO, Madame Solène TRIVIDIC

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : ÉTUDES EXPLORATOIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEUR DE PAYSAGE VERSAILLES-MARSEILLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Soucieuse de la qualité de ses territoires et de ses paysages, la Ville a toujours questionné le devenir de ceux-ci dans le but de leur préservation et de leur valorisation à moyen et court terme.

Aujourd'hui encore, la question des relations de l'espace urbain et des espaces de nature tel que le grand site Sainte Victoire à l'Est ou bien d'agriculture tel qu'à l'Ouest du territoire communal portent à réflexion.

Les franges urbaines, enjeux clefs de nos territoires, permettent l'articulation et la valorisation mutuelle des espaces.

C'est pour cela que la Ville propose dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), de développer des sujets d'aménagements sur ce thème et dans le cadre d'outils pédagogiques, permettant de mettre en place une relation d'échange lors d'atelier ciblés, ici deux projets de fin d'études (PFE).

En ce sens, le contenu de la mission confiée à l'ENSP, justifie le déploiement de l'outil pédagogique du PFE, permettant aux étudiants de porter des réponses concrètes à des sujets contemporains, qui impacte le paysage tel que le sujet des franges urbaines.

Le résultat de ces travaux pédagogiques sera présenté et développé dans un degré de précision qui permet d'explicitier les raisons et l'intérêt des propositions d'aménagement lors d'une soutenance finale des PFE.

En outre, la réalisation des projets, conduit en partenariat, nécessite l'apport à l'école d'un financement de la part de la Ville : les financements doivent permettre de couvrir les temps spécifiques d'enseignement, les frais de logistique, de production et de gestion, liés au partenariat.

C'est pourquoi la participation de la Ville est fixée à 3 000 € TTC pour l'ensemble des deux Projets de Fin d'Etudes.

Enfin, au regard de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la présente convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention de partenariat,
- **DIRE** que la dépense sera imputées au budget 2022, ligne 3620, imputation 020 617 920, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-122 - ÉTUDES EXPLORATOIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEUR DE PAYSAGE VERSAILLES-MARSEILLE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

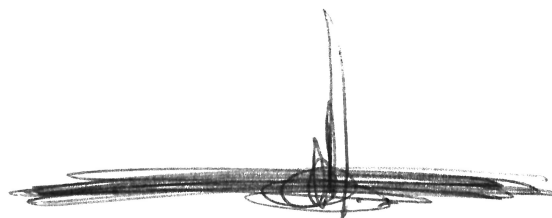
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00